



RD4U-Board(2024)35-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE
CONTRE L'UKRAINE**

**FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES
Catégories de Demandes A2.8 et A2.9
Transfert forcé ou déportation d'enfants et d'adultes**

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégories de Demandes A2.8 et A2.9. Transfert forcé ou déportation d'enfants et d'adultes

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 18 octobre 2024.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 6 novembre 2024.

Les termes en majuscule dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie de **A2.8 et A2.9 – Transfert forcé ou déportation d'enfants et d'adultes**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question, une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de soumettre, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Le Conseil déterminera si la Demande doit être inscrite dans la catégorie A2.8 ou A2.9, en fonction de l'âge du Demandeur au moment du transfert forcé ou la déportation.
3. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, ce Formulaire de Demande est disponible sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit dans *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
4. Pour les Demandes des catégories A2.8 et A2.9, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 4.1. Les catégories A2.8 et A2.9 concernent les Demandes liées au transfert forcé d'enfants et d'adultes en Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues s'étendant à ses eaux territoriales, ou à la déportation en dehors de l'Ukraine, le 24 février 2022 ou à partir de cette date, causés par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine et perpétrés par un ou plusieurs individus ou des groupes d'individus qui sont ou étaient sous le contrôle de la Fédération de Russie.
 - 4.2. Les Demandes des catégories A2.8 et A2.9 concernent le fait du transfert forcé ou de la déportation. Les Demandes relatives aux conséquences pécuniaires du transfert forcé ou de la déportation, telles que la perte d'un emploi rémunéré, la perte de logement, les dommages ou la destruction de biens immobiliers résidentiels ou d'autres pertes économiques, doivent être soumises dans les catégories concernées.

- 4.3. Un « enfant » est une personne qui, au moment de l'événement en question, n'avait pas atteint l'âge de dix-huit ans, sauf si, en vertu de la loi applicable à l'enfant, la majorité est atteinte plus tôt.
- 4.4. Une « personne transférée de force » est une personne qui, par expulsion ou autre(s) acte(s) coercitif(s), a été déplacée de son lieu de résidence et a été transférée dans un autre lieu dans le territoire de l'Ukraine.
- 4.5. Une « personne déportée » est une personne qui, par expulsion ou autre(s) mesure(s) coercitive(s), a été déplacée de son lieu de résidence vers le territoire de la Fédération de Russie ou d'un État tiers.
- 4.6. Une personne qui est ou a été inscrite dans le Registre Unifié des personnes, y compris les enfants, qui ont été déportées ou transférées de force en conséquence de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sera considérée comme une personne transférée de force ou déportée.
- 4.7. Une Demande peut être soumise par ou au nom de chaque personne transférée de force ou déportée. Les Demandes au nom d'enfants mineurs ou de personnes sous tutelle doivent être soumises conformément aux Règles relatives à la représentation.
- 4.8. Les Demandes des catégories A2.8 et A2.9 sont admissibles à être inscrites au Registre des dommages pour l'Ukraine si le transfert forcé ou la déportation a eu lieu le 24 février 2022 ou à partir de cette date.
5. L' « **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de les catégories A2.8 and A2.9** » contenu dans le présent Formulaire de Demande doit être reproduit mot pour mot sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs des catégories A2.8 et A2.9

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine dans les **catégories A2.8 et A2.9 – Transfert forcé ou déportation d'enfants et d'adultes**.
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité de votre Demande à être inscrite au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement vous soit dû. L'examen de votre Demande et l'octroi d'une indemnisation pour le fait du transfert forcé ou de la déportation d'enfants et d'adultes seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes, le Formulaire de Demande et les Règles : Catégories de Demandes A2.8 - Transfert forcé ou déportation

d'enfants et A2.9 - Transfert forcé ou déportation d'adultes, ainsi que la rubrique questions courantes (FAQ).

(4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demande. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission par des personnes physiques de Demandes pour le transfert forcé ou la déportation survenus le 24 février 2022 ou à partir cette date sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine et perpétrés par des individus ou des groupes d'individus qui sont ou étaient sous le contrôle de la Fédération de Russie – **Catégories de Demandes A2.8 et A2.9**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.

(5) Les catégories A2.8 et A2.9 concernent les Demandes liées au fait du transfert forcé ou de la déportation. Le montant de l'indemnisation sera déterminé par le futur mécanisme d'indemnisation. Par conséquent, vous n'êtes pas requis de fournir des Preuves relatives au montant de l'indemnisation pour cette catégorie de Demandes.

(6) Les Demandes relatives aux conséquences pécuniaires du transfert forcé ou de déportation, y compris la perte de revenus ou d'un emploi rémunéré, la perte de logement ou d'autres pertes économiques, doivent être soumises dans d'autres catégories concernées.

(7) Votre Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia* à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si votre Demande est admissible à être inscrite au Registre. Vous serez informé(e) de la décision du Registre en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.

(8) Vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de votre Demande, y compris des informations concernant l'identité du Demandeur et les événements liés au transfert forcé ou à la déportation. Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes, y compris le Registre Unifié des personnes, y compris les enfants, qui ont été déportées ou transférées de force en conséquence de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

(9) Vous pourrez soumettre des informations supplémentaires telles que des Preuves relatives à votre inscription dans le Registre Unifié des personnes, y compris des enfants, qui ont été déportées ou transférées de force en conséquence de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et télécharger des fichiers contenant des Preuves à l'appui de votre Demande, pour autant qu'elles soient conformes aux exigences techniques du Registre. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.

(10) Vous n'avez pas besoin de compléter votre Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur. Toutefois, il est conseillé de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont préparées et disponibles.

(11) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute

autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, votre Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.

(12) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous acceptez de transférer des données à caractère personnel au Registre et autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données à caractère personnel conformément aux Principes sur la protection des données à caractère personnel du Registre.

(13) Les Demandes soumises par des ressortissants russes ne sont pas admissibles à être inscrites au Registre. Toutefois, les Demandes des ressortissants russes peuvent être inscrites au Registre si ceux-ci peuvent établir qu'ils possèdent également une autre nationalité.

(14) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez qu'elles représentent fidèlement votre identité en tant que Demandeur, votre nationalité, votre droit de soumettre une Demande et le contenu de la Demande. Vous comprenez que la soumission d'une Demande mensongère ou fautive peut avoir pour conséquence que votre Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom et prénom
4. Genre
5. Date de naissance
6. Nationalité
7. Document d'identité/numéro de passeport
8. Numéro d'identification fiscale ukrainien
9. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
10. Adresse officielle du Demandeur
11. Adresse effective du Demandeur
12. Numéro(s) de téléphone de contact
13. Adresse électronique
14. Sous-groupe du Demandeur (<i>tels que membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical</i>)
15. Le Demandeur a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine
16. Le Demandeur est-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
17. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
18. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Centre de prestation de services administratifs en Ukraine, les informations requises par l'article 7 des Règles relatives à la représentation
II. Événement(s) lié(s) au transfert forcé ou à la déportation
19. Date(s) du transfert forcé ou de la déportation
20. Adresse au moment du transfert forcé ou de la déportation

21. Adresse(s) après le transfert forcé ou la déportation (si différente de l'adresse effective du Demandeur)
22. Description du transfert forcé ou de la déportation
23. Informations sur les autres membres de la famille qui ont été forcément transférés ou déportés en même temps que le Demandeur (les Demandes pour ces personnes doivent être soumis séparément)
24. Date de fin du transfert forcé ou de la déportation (le cas échéant)
III. Enregistrement en tant que personne transférée de force ou déportée
25. Informations sur l'enregistrement en tant que personne transférée de force ou déportée dans le Registre Unifié des personnes, y compris les enfants, qui ont été déportés ou transférés de force en conséquence de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.
26. Numéro(s) d'enregistrement
IV. Preuves supplémentaires
27. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur
28. Preuves supplémentaires concernant les circonstances du transfert forcé ou de la déportation
29. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la Demande
30. Commentaires supplémentaires
V. Vérification et soumission
31. Vérification et confirmation des données
32. Vérification de l'identité avant la soumission
33. Accord de transmission de données à caractère personnel
34. Soumission de la Demande

* * *